

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**COMMUNE DE WIMEREUX**  
**Département du Pas-de-Calais**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 07 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre,  
le sept mars à dix-neuf heures et zéro minute.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

**OBJET** 📄 N° 20240307\_9

📄..... Convention de financement tripartite entre le Département du Pas-de-Calais, la fondation d'entreprise Prima et la ville de Wimereux - Autorisation de Monsieur le Maire à signer.

---

**Date de la convocation**

▪ 1<sup>er</sup> mars 2024

**Présents**

M. BOUTLEUX Guy, Mme BARDEAUX Sandrine, M. JOUGLEUX Jean-Luc, Mme DUQUESNE Cécile, M. JOLIE Pascal, Mme KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mme NOURTIER Fabienne, M. BUTCHER Gérard, Mmes BAILLARD Sylvie, LAVIEVILLE Chantal, MM. SAMUEL Jean-Michel, LEPRETRE Médéric, SENEAL Yannick, Mmes ROUSSEAU Marie-José, HEMBERT Axelle, MM. SERGENT Didier, IVART Yves.

**Absents excusés ayant donné procuration**

Mme DREUSLIN Estelle	à	M. JOUGLEUX Jean-Luc
Mme BERNARD Sabine	à	Mme DUQUESNE Cécile
Mme NOËL Laure	à	M. JOLIE Pascal
Mme GUILLOU Elodie	à	Mme KOROL Renée
Mme REBOUL Sophie	à	M. SERGENT Didier

**Absents excusés sans procuration**

Mme SAUVAGE Edith  
Mme DAUSQUE Ludivine  
M. MARLOT Loïc  
M. LAMIRAND Christophe

**Absent non excusé**

M. PORTUESE Aurélien

**A été nommé secrétaire de séance**

M. Jean-Luc JOUGLEUX

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

**CONVENTION DE FINANCEMENT TRIPARTITE ENTRE LE DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS, LA FONDATION D'ENTREPRISE PRIMA ET LA VILLE DE WIMEREUX - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER**

La Fondation d'entreprise PRIMA est une fondation du Groupe CB, qui a pour objet la création d'un centre d'art et d'architecture en collaboration avec l'Atelier 37.2, un atelier de micro-architecture fondé par Francesca Bonesio et Nicolas Guiraud.

L'objectif est d'une part de valoriser les matériaux au cœur des métiers du Groupe CB, la pierre, l'acier et le béton tout en créant un réseau privilégié avec les architectes de demain et les entreprises locales et d'autre part de partager avec les salariés du Groupe CB, les riverains et le public des créations architecturales à échelle humaine.

La Fondation PRIMA est donc née de la volonté de créer un centre d'art et d'architecture avec la matière première du GROUPE CB et la matière grise des générations futures d'architectes et de designers. En collaboration avec l'Atelier 37.2, le GROUPE CB a lancé un concours annuel destiné aux écoles d'architectures et de design afin de constituer le premier parc architectural fruit de l'œuvre d'une génération.

PRIMA a ainsi pour objectif de créer un « *art model* » inédit qui associe matière première, créativité et savoir-faire technique. PRIMA constitue un écosystème autour de la rencontre d'un groupe industriel, d'Ecoles européennes et d'entreprises locales.

La Fondation PRIMA a souhaité se rapprocher du Département du Pas-de-Calais dans le cadre de ce projet, afin de mettre en place une convention dont l'objet serait d'organiser sur quatre éditions l'accueil, par une commune du Département, d'œuvres issues de ce concours, afin de pouvoir partager ces créations avec le public.

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Département du Pas-de-Calais place les territoires et les habitants au cœur de son action en portant des projets artistiques concertés afin d'aller à la rencontre des publics les plus éloignés de l'offre culturelle pour des raisons géographiques ou sociales. Ce partenariat avec PRIMA permettra donc au public d'avoir accès aux œuvres d'architectes et designers internationaux.

Le Département du Pas-de-Calais et la Fondation PRIMA se sont donc concertés aux fins de conclure un partenariat s'agissant de l'accueil, par une commune du Département, d'œuvres issues du concours annuel organisé à l'attention des étudiants en architecture et design, en collaboration avec l'Atelier 37.2.

Ce partenariat est prévu pour quatre éditions annuelles (2024, 2025, 2026 et 2027).

La commune de Wimereux s'est proposée en qualité de commune d'accueil pour l'édition 2024 de cette exposition et sa candidature a été retenue.

Il y a donc lieu de conventionner pour déterminer les conditions de mise à disposition des œuvres entre le Département emprunteur, la Commune emprunteuse et le Prêteur.

La convention d'une durée de 10 ans concerne le prêt à titre gratuit, sans transfert de propriété d'une œuvre, lauréate du concours organisé en 2024.

L'installation pré-sentie de l'œuvre au sein des Jardins de la Baie saint Jean sera prise en charge par le Département.

En conséquence,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Le Conseil Municipal,**

**APPROUVE** la convention de prêt à usage entre le Département du Pas-de-Calais, la commune de Wimereux et la Fondation d'entreprise PRIMA.

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer ladite convention et tous les actes en découlant.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Le Président de séance,

L'Adjoint au Maire,  
**Jean-Luc JOUGLEUX.**

**#signature#**